



DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIER

La Responsabilité Civile Professionnelle du Diagnostiqueur Immobilier est une obligation légale. En plus de cette obligation, la loi impose un montant de garantie minimum de :

- 500 000€ par année d'assurance ;
- 300 000€ par sinistre ;

Notre Équipe Partenariat a négocié avec un des leaders du marché un contrat Responsabilité Civile Professionnelle compétitif.

Celui-ci permettra aux diagnostiqueurs ayant été pénalisés de bénéficier d'une offre complète et modulable.

**UN ACCOMPAGNEMENT SUR-
MESURE DANS LA GESTION DE
VOS CONTRATS ET SINISTRES**

ACTIVITÉS ASSURABLES



**REPÉRAGE, DIAGNOSTIC
AMIANTE ET PLOMB**



**DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ,
GAZ ET RISQUES NATURELS**



**REPÉRAGE, DIAGNOSTIC
PARASITES (EX. TERMITES)**



**DIAGNOSTIC SÉCURITÉ
(ASCENCEUR, PISCINE ETC.)**



partenaires@groupe-satec.com

www.satecassur.com